



Héritage : comment ça se passe ?

Par **Stitch33**, le **23/03/2019** à **13:57**

Bonjour,

Je viens vers vous en espérant que vous pourrez m'éclaircir certains points,

Mon père est décédé il y a 1 mois , il était propriétaire avec ma belle mère (ils étaient mariés), d'une maison . Il n'a que moi comme enfant. Ma belle mère , elle , en a 2.

Mon père de son vivant n'avait fait aucun document d'héritage et à ma connaissance il n'y a aucun contrat de mariage.

Mon père possédait des biens, que ce soit des biens matériels , véhicule et bien sûr la maison avec sa femme.

Ce que je voudrai savoir c'est comment ça va se passer ?

En vous remerciant par avance ,

Claire.

Par **Visiteur**, le **23/03/2019** à **19:06**

Bonjour

Si vraiment il n'y a ni testament, ni donation au dernier vivant, vous êtes héritière de son patrimoine, moins 25% qui sont dévolus à son épouse.

Par **Stitch33**, le **23/03/2019** à **19:29**

D'accord merci pour votre réponse ,

Encore une dernière petite question svp ,est-ce que c'est à moi de prendre contact avec un notaire ? Ou est-ce que l'on va venir vers moi automatiquement ? Merci

Par **Visiteur**, le **23/03/2019** à **23:11**

Bonjour

Prenez contact, si l'épouse ne l'a pas fait ou si vous voulez avoir votre propre notaire.